



Les indications sont données sous toutes réserves de modifications à la rentrée (jour, lieu, horaires).

Les ateliers sont assurés suivant un minimum d'inscriptions.

Un certificat médical est obligatoire pour toutes les activités physiques ou un questionnaire de santé Adulte.

Il est possible de régler en 3 fois (3 chèques débités le 10 octobre, le 10 janvier et le 10 mars), chèque daté du jour et libellés à l'ordre de : ACPL Ecouflantais.

Un justificatif de domicile récent est à présenter pour les Ecouflantais.

Le coût de l'activité représente 30 séances dans la saison de **Septembre à Juillet** (+ cotisation familiale annuelle de 15 €).

Les Chèques Vacances et Coupons-Sports ANCV sont acceptés jusqu'au 31 décembre.

L'ACPL n'étant pas fédérée, nous ne prenons pas le Pass'Sport.

Ecouflantais, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du CCAS : suivant votre quotient familial, vous pouvez obtenir un « passeport Multi-activités » à présenter à l'inscription.

En dehors des inscriptions au forum des Associations, le dossier d'inscription est à déposer sous enveloppe fermée dans la boîte aux lettres de l'ACPL au Centre Simone Signoret-Quartier Eventard

La rédaction d'une facture est possible sur demande.

Il n'y aura pas de remboursement.

Les inscriptions sont possibles tout au long de la saison, dans la limite des places disponibles